

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées
de Hochfelden et environs
Réunion du comité directeur du 7 décembre 2016
PROCES VERBAL**

L'an deux mil seize, le sept décembre, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Monsieur Jean-Marc Ertz (commune de Bosselshausen), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Yves Gillig (commune de Gingsheim), Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U), Monsieur Pascal Rague et Madame Marie-Claire Burger (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Sébastien Baumert (commune de Issenhausen), Messieurs Daniel Lengenfelder et Benoît Gouffroy (commune de Lixhausen), Messieurs Robert Gerber et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Monsieur Pascal Rollet et Christophe Lutz (commune de Schaffhouse sur Zorn), Messieurs Matthieu Schehrer et Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Francis Guénin (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Jean-Georges Berst (commune de Bosselshausen),
Madame Véronique Winckel (commune de Bossendorf) qui donne procuration à Monsieur Georges Beck,
Monsieur Jean-François Vogler (commune de Bossendorf), qui donne procuration à Monsieur Adrien Drulang,
Monsieur Eric Siefert (commune de Gingsheim),
Monsieur Philippe Ulrich (commune de Hochfelden),
Monsieur Jean-Michel Baltzer (commune de Kirrwiller)
Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller),
Messieurs Valentin Gebhardt et Michel Ettliger (commune de Schwindratzheim),
Monsieur Werner Dudt (commune de Zoebersdorf).

Monsieur le Président Georges Beck souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie pour leur présence. Il salue également la présence de Monsieur Jean-Marie Meyer, exploitant agricole à Gingsheim et partenaire de longue date du SICTEU en matière de gestion des boues (épandage). Monsieur Meyer a développé une activité dans le domaine des énergies renouvelables. Il nous fera part de son expérience lorsque nous aborderons le thème de l'amélioration de la filière à boues mais également des difficultés qu'il rencontre actuellement en matière d'épandage des boues de la station.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 22 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 8 novembre 2016

Point n° 2 de l'ordre du jour : amélioration de la filière de traitement des boues : mise en place d'une centrifugeuse

Par délibération en date du 7 juillet 2015, le comité directeur a décidé d'engager des travaux à la station d'épuration en vue de rendre plus performante la gestion et la qualité des boues produites et d'en augmenter la capacité de traitement.

En effet, suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation - induite notamment par les travaux réalisés sur le réseau, la filière boue doit être améliorée et diversifiée et sa capacité de traitement doit augmenter.

Les charges entrantes en station ont passé de 5 000 équivalents/habitants (EH) en 2010 à plus de 8 000 EH en 2016. Cette évolution est liée aux travaux d'amélioration de la collecte réalisés dans le cadre du programme pluriannuel 2014-2016, mais également à l'augmentation de la production d'une usine agroalimentaire située à Hochfelden ayant entraîné l'accroissement des entrants à la station.

Se pose par ailleurs un problème de stockage des boues. Suite à l'augmentation des charges entrantes, l'atelier d'extraction des boues travaille en permanence à un rendement de 150% soit en moyenne 15 pressées par semaine. Cette situation induit un problème de gestion des boues. En effet, il s'avère que l'épandage, qui constitue actuellement l'unique filière de traitement des boues, ne permet plus d'évacuer en temps voulu, l'ensemble des volumes produits, puisque les agriculteurs refusent des boues chaulées en raison de la nature des sols qui est très alcaline.

Dans environ deux mois, le hall de stockage sera plein et l'épandage ne pourra se faire qu'au printemps prochain.

Il conviendrait donc d'envisager des travaux d'amélioration de la filière à boues pour augmenter la capacité de traitement et permettre un fonctionnement sans avoir à ajouter de la chaux. Ces travaux permettraient d'augmenter les périodes d'épandage et donc de réduire les volumes stockés et de diversifier les possibilités de valorisation des boues. Les boues non chaulées peuvent en effet être mises en compostage.

Pour améliorer la filière de traitement des boues, l'exploitant de la station propose les travaux suivants à réaliser en 2 phases à savoir :

Phase 1 : mise en place d'une centrifugeuse renforcement des pompes d'extraction : (fonctionnement en épaissement ou en outil de déshydratation).

Phase 2 : mise en place d'une serre de séchage avec plancher chauffant

La centrifugeuse permettrait de doubler la capacité de traitement des boues. Elle présente par ailleurs l'avantage de pouvoir fonctionner en deux modes à savoir :

- a) Avec ajout d'épaississant mais avec une plus grande capacité de traitement
- b) En mode normal sans ajout d'épaississant permettant un épandage au printemps mais également une valorisation par compostage.

Cette première étape de modernisation de la filière de traitement des boues pourrait être complétée à terme par la mise en place d'une serre de séchage avec plancher chauffant. Elle présente également l'avantage de diversifier d'emblée la filière de valorisation (compostage), de mieux faire face aux périodes de fortes charges, en particulier lors de coulées de boues, et de résoudre le problème de stockage.

L'exploitant présentera ce projet en comité directeur.

Débat

Madame Noémie Jesson, responsable usine eau et assainissement à la Lyonnaise des Eaux, rappelle les problèmes actuels rencontrés en matière de gestion des boues. Suite aux travaux réalisés par le SICTEU, les intrants minéraux ont nettement diminué. Les boues sont devenues plus « urbaines » c'est-à-dire que

leur composition se rapproche désormais davantage du type de boues que l'on produit habituellement dans les stations d'épuration.

Néanmoins la station se trouve souvent en surcharge nominale. Cette situation conduit à pousser la filière boue à 150% de sa capacité ce qui augmente les volumes à stocker dans l'attente des périodes d'épandage. Elle génère de ce fait un problème de stockage dont les possibilités arrivent à saturation. Cette situation est encore aggravée par le fait, qu'avec la filière actuelle, il convient de rajouter de la chaux afin d'assurer la stabilité des boues. Or par cette pratique, on élève le PH des boues alors que certaines parcelles incluses dans le plan d'épandage ont déjà un PH naturel très élevé. L'épandage sur ces terrains est donc impossible notamment au printemps.

Monsieur Jean-Marie Meyer, agriculteur à Gingsheim, explique que ses terrains, naturellement acides, avaient un PH de 7 en 2008. Ce PH est désormais passé à 8,6 avec des apports tous les 2 ans. Ce PH est trop élevé et risque d'abîmer la qualité des sols et de les rendre impropres à la culture. Cette situation amène Monsieur Meyer à ne plus accepter que des boues non chaulées et d'une autre consistance.

Monsieur Meyer ne discrimine pas les boues dont les qualités fertilisantes sont indéniables mais compte tenu du caractère « acide » de ses terrains à Gingsheim, il ne pourra plus prendre les 150 tonnes de boues chaulées habituelles. Il précise que le même problème se pose à Mutzenhouse.

Madame Jesson précise que la filière actuelle ne permet pas de produire des boues sans chaux. L'objectif du projet de mise en place d'une centrifugeuse est justement de permettre la production de boues non chaulées.

Le Président Georges Beck relève que personne n'avait pensé à ce problème de chaux lors de la mise en place de la filière actuelle. Les remarques portaient surtout sur la qualité des boues et la présence de métaux lourds ou autres micropolluants. A ce jour, le SICTEU a pu écouler les boues par une filière courte, à savoir l'épandage. Cette filière est également la moins onéreuse. Conscient que la filière unique pourrait poser problème à terme, nous avons mené une étude technico-économique multifilière de traitement et de valorisation des boues. A l'issue de cette étude, le SICTEU avait écarté la mise en place d'un méthaniseur. Le risque financier pour une structure comme le SICTEU était trop important et l'approvisionnement en matière première n'était pas garanti.

Monsieur Daniel Lengenfelder demande si le problème des boues chaulées concernent tous les sols du périmètre d'épandage ?

Monsieur Meyer confirme qu'il s'agit d'un problème qui se pose si les sols sont déjà naturellement acides ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Madame Noémie Jesson précise que la mise en place d'une centrifugeuse permettrait d'augmenter les capacités de traitement, une meilleure souplesse de fonctionnement et donc de pouvoir faire face aux périodes de fortes charges entrantes. Elle permettrait également de produire des boues sans chaux et donc d'épandre plus souvent. Le redimensionnement de la floculation et de la capacité d'extraction ouvrira également d'autres perspectives en matière de valorisation des boues. En sortie de centrifugeuse, la siccité de la boue sera de l'ordre de 20%. D'autres filières de valorisation seront donc possibles telles le compostage et la valorisation « matière » en cimenterie ou briquetterie. Ce premier équipement serait ensuite à compléter par un système de séchage solaire qui permettra une réduction importante du tonnage des boues.

Monsieur Guenin Francis estime qu'on pourrait utiliser les boues pour chauffer la serre et s'interroge s'il ne serait pas judicieux de prévoir d'emblée des possibilités de séchage ?

Madame Jesson précise que c'est une possibilité mais que se posera le problème de traitement des fumées ce qui n'est pas le cas avec une serre à séchage solaire.

Monsieur Meyer soulève également le problème du stockage dans cette hypothèse. Il explique ensuite qu'il y a également des possibilités de séchage au moyen d'énergies renouvelables. Des aides de l'ADEM existent à savoir 1 750 €/tonne équivalent pétrole économisée ainsi que des primes pour le financement de la chaudière. Ces chaudières fonctionnent au maïs, à la paille, au bois ou au miscanthus et la cendre

produite peut également être épanchée. Monsieur Meyer pourra mettre 30 hectares de terre à disposition si le SICTEU produit des boues sous forme de granulés.

Le Président Georges Beck confirme l'intérêt de mettre en place une filière complète. Il propose de recentrer l'étude « multifilières » de 2011 sur les points évoqués car ces techniques semblent les plus adaptées à notre structure.

Il propose en conséquence de remplacer le système du filtre à presse, qui restera néanmoins en place, par une centrifugeuse. Cette évolution technique est indispensable car la station arrive à saturation. Il propose d'adopter la délibération proposée tout en précisant qu'une étude sera engagée pour la mise en place d'un séchage solaire et/ou thermique. Des contacts sont également à prendre avec l'ADEM pour voir les possibilités de financement.

Décision

Le comité directeur

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour,

Considérant la saturation des possibilités de stockage de boues notamment induite par les travaux d'amélioration de la collecte,

Considérant que la production de boues non chaulées permettrait d'optimiser les plages d'épandage agricole au printemps,

Considérant la nécessité d'ouvrir d'autres filières de valorisation des boues notamment par voie de compostage,

Décide d'engager des travaux à la station d'épuration en vue de rendre plus performante la gestion et la qualité des boues produites et d'augmenter la capacité de traitement par la mise en place d'une centrifugeuse pour un coût estimé à 540 000 € h.t.

Décide d'inscrire à cet effet des crédits au budget primitif de l'exercice 2017,

Sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin et Meuse au titre des travaux d'amélioration de la filière de traitement des boues,

Décide d'engager une étude en vue de la mise en place d'une filière de séchage des boues. Cette étude devra également étudier une option de séchage sans recours à une centrifugeuse.

Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin et Meuse pour le financement de cette étude.

Charge le Président de l'ensemble des formalités et l'autorise à signer tout document en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 3 de l'ordre du jour : fixation des tarifs de la redevance assainissement collectif 2017

Par délibération du 19 mars 2003, le comité-directeur avait fixé le tarif de la redevance d'assainissement 2004 à 0,765 € h.t./m³ pour les usagers habituels et à 0,24 € h.t./m³ pour la brasserie. Ce tarif se situant dans la fourchette des prix au m³ des redevances d'assainissement en vigueur dans les communes membres du S.I.C.TE.U. avant le transfert de compétence. (fourchette des tarifs = 0,41 € à 0,83 €/m³). Le comité-directeur avait également instauré une part fixe d'un montant de 15 € h.t. dont le principe était déjà en application dans certaines communes.

En comité-directeur du 18 décembre 2003, Monsieur Georges Beck, vice-président à l'époque, avait préconisé la mise en œuvre d'une politique tarifaire visant à augmenter de façon régulière, mais mesurée, le prix au m³ de l'assainissement. En application de ce principe, le tarif 2004 avait été augmenté de 2%.

Ce principe a été maintenu depuis lors sauf en 2005. En effet, en 2005, le comité directeur avait décidé d'appliquer une augmentation de 5% afin, d'une part d'augmenter la part d'autofinancement dans la perspective des travaux du programme pluriannuel 2005-2007 et d'autre part de compenser les éventuelles pertes de recettes du fait de la déconnexion de la brasserie Météor de la station d'épuration de Schwindratzheim.

L'évolution des tarifs est résumée dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Prix h.t. au m ³	+	Part fixe/semestre	+	Inflation*
2003	0,75 €	/	15 €	/	2,1%
2004	0,765 €	2%	15 €	0%	2,1%
2005	0,803 €	5%	15 €	0%	1,8%
2006	0,819 €	2%	15 €	0%	1,6%
2007	0,835 €	2%	15 €	0%	1,5%
2008	0,851 €	2%	15 €	0%	2,8%
2009	0,872 €	2,5%	15 €	0%	0,1%
2010	0,889 €	2%	15 €	0%	1,5%
2011	0,906 €	2%	16 €	6,6%	2%
2012	0,924 €	2%	17,50 €	9,3%	1,9%
2013	0,924 €	0%	17,50 €	0%	1,5%
2014	0,924 €	0%	17,50 €	0%	0,5%
2015	0,947 €	2,5%	18,00 €	2,8%	0,1%
2016	0,947 €	%	18,00 €	0%	0,4% (fin octobre)

*(source : France inflation)

En 2017, le S.I.C.T.E.U. le S.I.C.T.E.U. prévoit d'engager les opérations ou travaux nouveaux suivants :

Mise en place d'un dispositif de surveillance de l'impact du réseau d'assainissement sur le milieu naturel – études, travaux et licence d'exploitation (système « Seweradvanced » délibération du 12/7/2016 : 297 000 € h.t.

Etudes d'avant-projet pour la mise en place d'une opération collective de réhabilitation des fosses septiques : 37 950 € h.t.

Renouvellement de l'éclairage à la station d'épuration 2 900 € h.t ;

Amélioration de la filière de traitement des boues – phase n° 1 mise en place d'une centrifugeuse : 540 000 € h.t.

Solde des travaux du contrat pluriannuel dont notamment les travaux rue des Vergers à Hohfrankenheim 2014-2016 :

Lot 1

- Tranche ferme Hohfrankenheim : 86 850 € h.t
- Tranche conditionnelle – Kirrwiller - Gingsheim : 30.000,00 € h.t.

Lot 2

Tranche conditionnelle – Bosselshausen - Waltenheim : 60.000 € h.t.

Solde missions Artelia – mise en place S.I.G. – gestion des ITV – 24 000 € h.t ;

Compte tenu de ces éléments et en particulier du programme prévisionnel d'investissement mesuré à engager en 2017, il est proposé à l'instar des exercices 2016 de n'augmenter ni la redevance d'assainissement ni la part fixe annuelle.

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité directeur.

Débat

Le vice-président Monsieur Adrien Drulang présente ce point de l'ordre du jour. Il rappelle l'évolution des tarifs sur les exercices précédents. La dernière augmentation des tarifs avait été votée en 2015. Le prix au m³ était passé de 0,924 €/m³ à 0,947 €/m³ soit une augmentation de 2,5%. La part fixe avait été augmenté de 2,8%. Les travaux du programme pluriannuel sont en phase d'achèvement. Compte tenu d'un programme prévisionnel d'investissement relativement mesuré en 2017, le vice-président propose de ne pas augmenter les tarifs de la redevance pour 2017.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du Président :

par 22 voix pour,

Décide de maintenir pour 2017 le montant de la redevance d'assainissement à 0,947 € h.t./m³ prélevé sur le réseau d'eau pour les usagers habituels

Fixe la correction des quantités d'eau servant d'assiette à la redevance par l'application des coefficients de minoration suivants :

0,8 pour une consommation de 6 001 à 12 000 m³
0,6 pour une consommation de 12 001 à 24 000 m³
0,5 pour une consommation supérieure à 24 000 m³

décide un abattement de 30% des quantités consommées par les exploitants agricoles ne disposant pas de compteur « agricole ».

Exclut des présentes dispositions :

les propriétaires d'immeubles non raccordables au réseau d'assainissement.

la brasserie Météor qui épure ses effluents au moyen d'une station d'épuration propre à l'entreprise,

Maintient pour 2017, le montant semestriel de la part non variable par abonné à 18,00 € h.t.

Divers

En application d'une délégation qui a été accordée au Président par délibération du 13 mai 2014 les commandes suivantes ont été signées :

18/11/2016 : attribution d'un marché de fournitures portant sur l'installation de deux luminaires à la station d'épuration. Marché attribué à la société Pautler de Mertzwiller pour un montant de 2 851,22 € ttc.

18/11/2016 : attribution d'un marché de travaux portant sur la création d'une voie carrossable et la pose d'un drainage sur un chemin rural pour accéder au bassin de rétention du lotissement Bonne Fontaine à Hochfelden. Marché attribué à la société Wicker de Schaffhouse sur Zorn pour un montant de 9 768 € ttc.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40.